

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

740ème séance

Vendredi 7 avril 2006, à 15 heures

Vienne

Président : M. R. GONZALEZ ANINAT (Chili)

La séance est ouverte à 15 h 12.

Examen de l'évolution de la situation relative au projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux à la Convention relative aux garanties internationales portant sur les matériels d'équipement mobiles (point 10 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le **PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Bonne après-midi à tous. Pour des raisons pratiques, nous allons entamer cette session par l'examen du point 10. C'est pourquoi je donne la parole au représentant de la Corée.

M. K-Y. CHUNG (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Étant donné que nous avons peu d'expérience dans le domaine spatial, les activités spatiales de la République de Corée ont été menées essentiellement par des organisations gouvernementales, des entreprises financées par l'État et des instituts de recherche et plus récemment par des entreprises privées qui peuvent se financer elles-mêmes.

Cependant, les entreprises privées plus petites ont un meilleur accès aux technologies spatiales étant donné l'importance du financement. À ce sujet, ma délégation aimerait réitérer son point de vue, c'est-à-dire que la conclusion d'un protocole sur les biens spatiaux serait bénéfique pour toutes

les parties concernées étant donné que cela permet d'augmenter les ressources disponibles et facilite ainsi le développement des activités spatiales.

Monsieur le Président, s'agissant de ce point de l'ordre du jour, deux questions se posent. Concernant l'organisme de contrôle, ma délégation estime que les Nations Unies sont un candidat adéquat à cette fonction étant donné l'impartialité et la crédibilité dont cette organisation fait preuve. S'agissant de ce nouveau rôle, trois questions ont été posées : la compatibilité avec les objectifs des Nations Unies, la responsabilité des Nations Unies, mais également les implications financières. Ma délégation estime que ces questions peuvent être résolues si nous examinons attentivement celles-ci en prenant en considération la mise en œuvre de l'OACI en tant qu'organisme de contrôle pour le Protocole sur les aéronefs qui vient d'entrer en vigueur.

À ce sujet, j'aimerais remercier sincèrement l'OACI pour sa présence et présentation hier quant aux avancées relatives au Protocole sur les aéronefs. J'aimerais inviter par le biais du Sous-Comité juridique, l'OACI à poursuivre ses contributions au Sous-Comité notamment concernant ses pratiques et questions pratiques qui sont apparues dans l'accomplissement de sa fonction d'organisme de surveillance.

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



S'agissant du deuxième point de l'ordre du jour, nous estimons que le Protocole des biens spatiaux est compatible avec le droit international public et si la portée et le champ d'application du protocole et ses dispositions sont bien définis. Ma délégation estime que les discussions au sein d'UNIDROIT à Rome auxquelles nous avons également participé ont enregistré des progrès et j'espère que la prochaine rencontre de cette année précisera les questions encore ouvertes. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie le représentant de la Corée pour son intervention. Nous achevons ainsi ce point de l'ordre du jour, le point 10 concernant UNIDROIT.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons passer maintenant à l'examen du point 7. Le représentant de l'Argentine a la parole.

M. S. SAYUS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie Monsieur le Président. Je m'excuse mais nous aimerions intervenir concernant le point 10.

Monsieur le Président, nous saluons la présentation d'UNIDROIT sur les activités de l'UNIDROIT dans le domaine ce qui contribue à nos travaux et renforce les activités dans le domaine spatial. Comme vous le savez, Monsieur le Président, ce Sous-Comité ne bénéficie d'aucun document à examiner. Nous avons lancé le débat sans bénéficier du projet de protocole ni d'informations quant aux nouveautés, afin de pouvoir examiner cette question. Normalement, lorsque le Secrétariat nous présente l'ordre du jour annoté, dans ce cas-ci le Secrétariat ne nous a pas donné d'informations quant aux questions que nous allions examiner.

Nous avons écouté attentivement les interventions de diverses délégations et nous aimerions dire clairement que d'après nous, cela va au-delà de notre programme d'examiner la possibilité pour les Nations Unies de devenir organismes de contrôle pour ce protocole. En tout cas, cela a déjà été examiné par le Sous-Comité juridique l'année dernière et la conclusion du Sous-Comité a été fort claire, le paragraphe 114 du rapport du Sous-Comité du document A/AC.105/850 l'explique, je vous en donne lecture : « *Nous n'avons pas pu dégager un consensus s'agissant de la question principale de la possibilité pour les Nations Unies d'assumer la fonction d'organisme de contrôle* », fin de citation.

C'est pourquoi le Sous-Comité a voulu reformuler ce thème, même si c'est indirectement la question que nous devons examiner ici, aucun consensus ne pourra être dégagé parce que ma délégation ainsi que d'autres continuent à être préoccupées et cela est reflété dans le rapport du groupe de travail, annexe 1 du document que je vous ai déjà cité, le document 105/850.

Ce qui est encore d'actualité c'est le rapport du Secrétariat, document AC.105/C.2/238 du 10 janvier 2003 pour la version espagnole et qui bénéficiait des conseils juridiques du Secrétariat. Ce rapport dans ses conclusions stipule, je cite « que nous gardons à l'esprit les difficultés et c'est pourquoi il faudrait envisager d'autres possibilités comme par exemple que la conférence des parties crée un mécanisme destiné à désigner cet organe de contrôle par les États membres de la Convention dès que la Convention sera entrée en vigueur », fin de citation.

Voilà, je voulais que vous preniez bonne note de notre déclaration et que cela soit mentionné au rapport pour refléter les débats. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je vous remercie. Je vous assure que nous avons pris bonne note de vos commentaires comme c'est le cas pour toutes les délégations pour ces points de l'ordre du jour. Nous pouvons conclure l'examen de ce point 10 de l'ordre du jour.

Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons examiner le point 7, « Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial ». Le Conseil consultatif de la génération de l'espace, Mme Jimenez, une institution qui a un nom anglais mais un nom de famille espagnol.

Mme C. JIMENEZ (Conseil consultatif de la génération de l'espace) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, distingués délégués, c'est un plaisir pour le Conseil consultatif de la génération de l'espace d'être présent ici pour la première fois au sein du Sous-Comité juridique en tant qu'observateur. Cependant, ce qu'il faut mentionner c'est que durant ces cinq dernières années le Conseil a participé aux réunions du Sous-Comité scientifique et technique et s'est penché sur

différents aspects comme les débris spatiaux et autres questions qui font l'objet d'un débat.

Étant donné que c'est la première fois que le Conseil participe au Sous-Comité juridique, j'aimerais saisir cette occasion pour présenter notre organisation, ses activités et ses intérêts. Le Conseil est une organisation internationale sans but lucratif, avec une structure représentative qui fait participer la majorité des États membres des Nations Unies. Le Conseil a été créé conformément aux recommandations présentées lors du Forum sur la génération spatiale organisé par les étudiants de l'Université internationale de l'espace durant UNISPACE III afin de créer au sein du COPUOS un mécanisme consultatif qui permette de prendre en considération les idées et les propositions des jeunes s'agissant des différents espaces de l'espace extra-atmosphérique. Il faut souligner que nous sommes fiers de pouvoir vous dire qu'actuellement certains participants de ce Forum de la génération spéciale sont des délégués représentants de leur pays au sein du COPUOS.

Le Conseil de la génération spatiale travaille avec des jeunes du monde entier qui sont eux-mêmes passionnés par des aspects de l'utilisation et de l'exploration de l'espace. C'est pourquoi il faut souligner que parmi les principaux objectifs du Conseil, on trouve la fonction d'interlocuteur, de médiateur afin de présenter les propositions des étudiants des jeunes spécialistes aux organisations internationales et agences nationales spatiales.

D'autre part, le Conseil travaille à l'établissement d'un réseau interdisciplinaire de spécialistes de l'espace pour développer des projets nationaux. L'expérience dans le domaine spatial de chaque région est partagée annuellement lors du congrès des générations spatiales durant la Conférence internationale d'astronautique. S'agissant de cela, nous pouvons vous dire que cette année, le cinquième congrès de génération spatiale aura lieu et qu'il réunira 150 jeunes de différentes nationalités, cultures et spécialités. Durant ce congrès les étudiants et les jeunes spécialistes travaillent ensemble durant trois jours et abordent différents thèmes mais avec une approche pluridisciplinaire afin de dégager une vision unique s'agissant de certains aspects de l'espace. Les thèmes actuels rejoignent des recommandations d'UNISPACE III qui comprennent l'éducation spatiale, la coopération internationale, le développement durable et l'exploration de l'espace.

Les aspects juridiques de ces points sont liés au droit spatial international, les différentes

alternatives de coopération internationale pour le développement de projets spatiaux, la réglementation des activités qui prennent en considération l'application et la technologie spatiale pour le développement de modèles nationaux de développement durable ainsi que de nouveaux sujets concernant l'exploration spatiale. Ces thèmes sont intéressants pour le Conseil étant donné qu'ils ont une grande répercussion sur la qualité de vie des générations actuelles et futures. Quant aux projets qui ont été développés par la génération spatiale, nous pouvons mentionner la coordination et la coopération internationales entre les universités pour la création de microsattellites scientifiques, l'organisation de différents ateliers dans le domaine spatial notamment à Fukuoka avec le thème de « Moon Mars » et la participation de membres de la génération spatiale au Congrès international d'astronautique.

Enfin, nous saisissons cette occasion pour remercier sincèrement le personnel du Bureau des affaires spatiales et tout particulièrement le Dr Sergio Camacho et Mme Alice Lee pour leurs efforts destinés à l'information des experts dans le domaine spatial étant donné que c'est un aspect important pour faire participer les pays en développement aux activités spatiales. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie la représentante du Conseil consultatif de la génération spatiale et j'espère sincèrement que vous allez continuer à être présente lors de nos travaux et j'aimerais d'autre part vous féliciter pour tout ce que vous faites parce que je pense que c'est très intéressant. Et enfin, j'ai une demande, s'il vous plaît, transmettez-là au directeur de l'Université spatiale internationale, c'est-à-dire d'inclure le droit spatial comme élément pertinent des cours. Merci.

Je n'ai pas d'autres orateurs sur ma liste. Excusez-moi, le représentant de la République de Corée, excusez-moi, je ne vous avais pas vu.

M. K-Y. YOU (République de Corée) [*interprétation de l'anglais*]: Merci Monsieur le Président de me redonner la parole. Une petite précision. Je me demande s'agissant du titre de ce point de l'ordre du jour, « Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial », on pourrait penser que des organisations internationales pourraient également couvrir les ONG, nous ne voulons pas, bien sûr, limiter la participation de ces parties mais peut-être qu'il existe une formulation plus adéquate pour ce point de l'ordre du jour. Normalement les

organisations internationales se limitent aux organisations intergouvernementales. Merci.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, nous allons prendre note de votre préoccupation parce que c'est une résolution de l'Assemblée générale qui en a décidé ainsi mais nous ne pouvons pas le changer à ce stade. Bien, nous avons conclu l'examen du point 7 et j'espère que nous allons poursuivre l'examen de ce point et j'espère que nous allons conclure demain, non demain c'est samedi, donc lundi.

Questions relatives : a) à la définition et à la délimitation de l'espace ; b) aux caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire notamment aux moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'UIT (point 8 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : J'aimerais à présent poursuivre l'examen du point 8, « Questions relatives : a) à la définition et à la délimitation de l'espace ; b) aux caractéristiques de l'orbite des satellites géostationnaire ». Je n'ai pas d'orateur sur ma liste. Est-ce que quelqu'un désire intervenir ? D'après ce que l'on m'a dit, le débat au sein du groupe de travail aujourd'hui a été fort intéressant, j'en profite pour féliciter mon ami Monserrat Filho mais j'espère que quelqu'un aura quelque chose à dire à ce sujet. Le représentant de l'Argentine.

M. S. SAYUS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci beaucoup Monsieur le Président. Monsieur le Président, il s'agit de la question 8 de l'ordre du jour et je voudrais ajouter quelque chose à ce que j'ai déjà dit. S'agissant de la définition et de la délimitation de l'espace, l'Argentine pense qu'il est nécessaire de progresser et de trouver un consensus pour définir et délimiter l'espace extra-atmosphérique par rapport à l'espace aérien car ces deux espaces devraient avoir un droit différent. Compte tenu du progrès technologique, il est nécessaire d'établir une délimitation entre ces deux types d'espaces ce qui aura des conséquences en ce qui concerne la souveraineté des États sur ces espaces aériens et autres. Ma délégation souhaite garder cette question à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique.

S'agissant de l'alinéa b) de la question 8, « Caractéristiques et utilisation de l'orbite des satellites géostationnaire notamment des moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable sans porter atteinte au rôle de l'UIT », il faut garder à l'esprit l'intérêt et les besoins des pays

en développement indépendamment de leur position géographique. Dans ce contexte, Monsieur le Président, il faut souligner le rôle de l'Union internationale des télécommunications qui fait un travail en ce qui concerne l'OGS. Les organes compétents pour traiter des questions politiques et juridiques de l'OGS c'est la Commission sur l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques ainsi que son Sous-Comité juridique.

Ma délégation salue l'accord auquel on est arrivé à la 39^{ème} session, ce que l'on trouve dans le document A/AC.105/738 annexe 3. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Je remercie M. le représentant de l'Argentine pour la déclaration qu'il vient de faire. Je voudrais savoir s'il est une autre délégation qui souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Nous allons suspendre le débat portant sur cette question. Nous le reprendrons lundi et nous attendrons le débat du groupe de travail qui examine cette question.

Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace (point 9 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames, Messieurs les délégués, nous allons maintenant commencer l'examen de la question 9, « Examen et révision éventuelle des principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace ». Il n'y a pas d'orateur qui souhaiterait prendre la parole sur cette question. Est-ce qu'il y a une délégation qui souhaite faire une déclaration sur cette question maintenant ? Non, personne ne souhaite prendre la parole. Nous allons poursuivre lundi l'examen de cette question 9.

Je vais lever la séance maintenant afin que le groupe de travail sur la question 8 puisse avoir sa réunion. Nous allons nous retrouver lundi matin à 10 heures pour poursuivre et terminer l'examen de la question 7 intitulée « Information concernant les activités des organisations internationales dans le domaine du droit spatial ». Nous allons poursuivre l'examen de la question 9, et si nous avons le temps, nous commencerons à examiner la question 11, « Pratique des États et des organisations internationales concernant l'immatriculation des objets spatiaux », et le groupe de travail sera présidé par M. Monserrat Filho du Brésil, le président, qui va présider le groupe de travail sur la question 8.

Je voudrais aussi vous dire quelque chose de plus. Il y a des communications à faire. Dans la rotonde du bâtiment C à partir de lundi, il y aura une exposition de photos pour fêter le 45^{ème} anniversaire du premier vol spatial d'un être humain qui a contourné la Terre, c'est la mission permanente de la Fédération de Russie près les Nations Unies à Vienne qui organise cette exposition en coopération avec le Bureau des

affaires spatiales et l'Agence russe d'information internationale. J'encourage les délégations à voir cette exposition très intéressante qui durera jusqu'au 20 avril.

Je lève la séance et c'est M. Monserrat Filho du Brésil qui va présider maintenant la troisième réunion du groupe de travail sur la question 8.

La séance est levée à 15 h 36.